

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT DE TOULON

Accusé de réception en préfecture  
083-258301126-20190404-04042019-DAG10  
-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2019  
Date de réception préfecture : 09/04/2019

## Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

### SÉANCE DU 04 avril 2019

**Objet de la délibération :** Participation du SIVAAD aux frais d'organisation  
de repas des réunions

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 27 mars 2019

Transmise au Contrôle de légalité le 2019  
Affichée le.....2019

**Nombre de Conseillers Syndicaux : 92**

**En exercice : 92**

**Présents : 6**

**Pouvoirs : 0**

**Excusés : 31**

**Votants : 6**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 27 mars 2019, le Comité Syndical du SIVAAD a été de nouveau convoqué le jeudi 04 avril 2019 à 9h30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril à neuf heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, au sein du siège social du SIVAAD, sous la présidence de Madame Jacqueline REGNAUD, Présidente.

**Etaient présents :**

<u>Délégués Titulaires</u>	
LA VALETTE	Mme PLATANIA Sylvie
LE REVEST	Mme REGNAUD Jacqueline
SAINT MANDRIER	M. TOULOUSE Christian
SIX FOURS	Mme ROSTAGNO Agnès

<u>Délégués Suppléants avec voix délibérative</u>	
SAINT MANDRIER	M. BOUVIER Rémy
SIX FOURS	M. DRAVETON Yves

<u>Délégués Suppléants sans voix délibérative</u>
Néant

**Pouvoirs :**

<u>Pouvoirs</u>
Néant

**Excusés :**

Accusé de réception en préfecture  
083-258301126-20190404-04042019-DAG10  
DE  
Date de réception : 09/04/2019  
Date de réception en préfecture : 09/04/2019  
Alain - M. BASSO Charles

Délégués Titulaires	
BESSE SUR ISSOLE	M. SALABERT Alain - M. BASSO Charles
FAYENCE	Mme ADER Danièle
GASSIN	Mme SOLER Béatrice
LA CROIX VALMER	M. NONJARRET Yves - M. SIEGEL Philippe
LA FARLEDE	Mme GAMBA Mireille
LA LONDE	Mme SCHATZKINE Nicole - Mme QUERO Eliane
LE BEAUSSET	Mme BOUSAHLA Laurence
LE LAVANDOU	Mme CARLETTI Monique
LE REVEST	M. VIZIALE Jean Marc
LE THORONET	Mme TAXI Odile - Mme PELLERIN Annick
MAZAUGUES	M. CAYOL Francis
MONTFORT SUR ARGENS	Mme QUINANZONI Lucienne - Mme ROLFE Jacqueline
OLLIOULES	M. RIGHI Dominique
PIGNANS	M. BASTIANELLI Jean-Pierre
RIANS	M. NOYER Tristan - M. BUGGIANI Paul
SOLLIES PONT	Mme RAVINAL Danièle - M. COIQUAULT Jean-Pierre
SOLLIES TOUCAS	Mme PERLES Catherine
VIDAUBAN	Mme NAVARRO Monique - Mme KIRSCH Carla

Délégués Suppléants avec voix délibérative	
BRUE AURIAC	M. AMBROSIO Robert
LE BEAUSSET	Mme SANTUCCI Maryvonne
PUGET VILLE	M. FOSSE Didier
SOLLIES TOUCAS	M. CHARRIER Pierre Olivier
SOLLIES VILLE	M. OLIVIERI Paul

**Le secrétariat est assuré par M.TOULOUSE Christian pour la commune de Saint Mandrier-sur-Mer**

**Objet de la délibération :** Participation du SIVAAD aux frais d'organisation de repas des réunions

Accusé de réception en préfecture  
083-258301126-20190404-04042019-DAG10  
-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2019  
Date de réception préfecture : 09/04/2019

**Rapporteur :** M. Christian TOULOUSE, 1<sup>er</sup> Vice-président

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 Septembre 1983 portant création du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers,
- Considérant le coût croissant lors de l'organisation des différentes réunions,
- Considérant que le budget primitif 2019 permet cette dépense,
- Mme la Présidente propose de prendre en charge une partie des frais de restauration, lors des différentes réunions organisées dans les communes qui le souhaitent,
- Dit que le montant de cette prise en charge sera d'un montant maximum de **9€ par personne**, lorsque la commune en fera la demande,

---

LE COMITE SYNDICAL APRES AVOIR DELIBERE

---

- Oui l'exposé du rapporteur.
- Décide de fixer le montant maximum de prise en charge à **9 € par personne** lorsque la commune en fera la demande.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6257 du Budget Primitif 2019.

<b>Pour</b>	<b>6</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

Ainsi fait et délibéré, le 04 avril 2019 à Saint Mandrier-sur-Mer.

Pour extrait conforme  
La Présidente du SIVAAD  
Jacqueline REGNAUD

